

STOP LGV SANARY

2012 Chemin de la Piole Paul Venel - 83110 SANARY SUR MER

Tel : 06 09 55 68 55

Email : stoplgvsanary@gmail.com

COLAC du 27 janvier 2014 **Contribution de Stop LGV Sanary**

Le COLAC du 27 JANVIER 2014 à NICE a été l'occasion d'échanger sur le thème de la « concertation » :

1/ Nous confirmons nos interventions lors de cette réunion :

- nous demandons que les éléments relatifs au financement de ce projet et en particulier l'état des travaux confiés à M. COUSQUER, qui sont essentiels, soient rendus publics.
- nous constatons et contestons le fait que les avis négatifs et les rejets du projet lui-même ou de ses modalités ne soient pas pris en compte par le Préfet de Région et par RFF, que ce soit dans les modalités de prises de décision ou dans les éléments de communication mis en œuvre.
- une "information" du public au moyen de documents papier mis à disposition des usagers dans les gares et les mairies qui touchent de fait un public restreint ne peut se substituer à une large concertation touchant l'ensemble des habitants qui sont tous concernés par un tel projet.

2/ Nous avons pris acte des éléments suivants :

- La concertation délibérément arrêtée fin 2011 par le Préfet de Région n'a jamais repris depuis.
- Nous regrettons et nous contestons que l'Etat puisse prétendre poursuivre les études de phase 1 sans concertation aucune et reprendre une prétendue concertation pour la phase 2 (aussi bien pour la priorité 1 que pour la priorité 2).
- Le Préfet de Région a remplacé cette concertation par la présentation d'éléments "d'information et de consultation" tronçonnés dans le temps et dans l'espace alors qu'avec RFF, il continue de nous parler d'un projet unique. Il y a là une double contradiction que nous ne pouvons accepter :
 - information et consultation ne peuvent se substituer à une vraie concertation
 - la découpe en tronçons géographiques sur une échelle de temps très vaste (30 à 40 ans annoncés) est incompatible avec l'idée d'unicité du projet.
- En particulier, les élus locaux et les populations qu'ils représentent ne sont pas invités à exprimer leur avis sur ce projet dont ils n'ont au demeurant connaissance que des éléments de communication et des décisions déjà prises, mais en aucun cas des éléments qui ont conduit à ces décisions.
- Nous contestons de la manière la plus vigoureuse le fait que le Préfet "constatant le

consensus” ait décidé de supprimer la réunion du COPIL qui aurait dû se tenir au mois de décembre 2013 alors même que les élus et associations de la Vallée de l’Huveaune se sont, entre autres, montrés fermement opposés à ce projet.

- Nous constatons enfin la volonté technocratique du Préfet de Région et de RFF de continuer l’étude d’un projet quels que soient les avis qui puissent s’exprimer, en particulier ceux des opposants.

Depuis le débat public et l’élaboration de la charte de la concertation, de nombreuses années ont passé. Les acteurs ont parfois changé, les mentalités ont changé, les données initiales ont changé, le contexte économique national, européen, mondial a changé.

*En conséquence, le dispositif de concertation doit, nous semble -t -il, lui aussi évoluer de manière à s’adapter au mieux au contexte actuel. C’est dans ce cadre que nous avons essayé de définir les bases de la **CONCERTATION NOUVELLE POUR LA LN PCA.***

3/ Nos propositions :

- Redéfinir le collège des acteurs,
- Réviser, avec les nouveaux acteurs, la charte de la concertation,
- Actualiser les bases du projet et accepter de répondre à des questions fondamentales, telles que :
 - pourquoi poursuivre des études pour des réalisations 2030-2050 ?
 - pourquoi continuer à refuser de communiquer des études de base sur la fréquentation, sur le trafic, sur la modernisation des TER et leur cadencement en 2015-2025-2030- 2035-2040-2045-2050 ?
 - quelles sont les articulations entre le SRIT et le projet ainsi que les limites entre les domaines dévolus à chacun d'eux ?
- Recréer des groupes de travail géographiques en nombre au moins égal aux 6 tronçons de ZPP et les réunir à une fréquence adaptée à l’avancement du projet,
- Accepter de faire intervenir des bureaux d’études indépendants pour auditer tel ou tel point,
- Organiser des réunions de concertation avec les associations avant les réunions publiques d’information,
- Organiser l’information du public : médias, réunions et supports papier à large diffusion,
- Faire participer les élus ou les communautés de communes (ou d’agglo) et plus particulièrement les maires dont les Communes sont directement concernées par le projet, aux décisions et non les informer de décisions déjà prises.

**Pour Stop LGV Sanary,
Michel LIEUTAUD**